
CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (ICSD), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent contacter l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire) s'ils ont des questions quant aux mesures à prendre dans le contexte de ce document.

SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company
(la « Société »)

(Enregistrée en Irlande en tant qu'OPCVM et société d'investissement à capital variable de type ouvert et à responsabilité séparée entre les compartiments sous le numéro 493329)

SPDR Bloomberg Barclays 3-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF
(le « Portefeuille »)

Assemblée générale extraordinaire 2019

13 février 2019

Si vous avez vendu ou transféré vos actions dans la Société, veuillez transmettre immédiatement le présent document à l'acheteur ou au cessionnaire ou bien au courtier en valeurs mobilières, à la banque ou à tout autre mandataire par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué(e), afin qu'il soit communiqué le plus rapidement possible à l'acheteur ou au cessionnaire.

SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company

13 février 2019

Cher Actionnaire,

Assemblée générale extraordinaire

Nous vous adressons ce courrier à propos de la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire (« **AGE** ») des actionnaires du Portefeuille (les « **Actionnaires** »). Un avis de convocation est ci-joint. Sous réserve d'indications différentes, tous les termes en majuscules ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Prospectus de la Société daté du 4 janvier 2019 et dans le Supplément du Portefeuille daté du 4 janvier 2019.

Questions particulières

Modification de l'indice de référence des Portefeuilles

Cet avis a pour but de convoquer une AGE des Actionnaires du Portefeuille afin de vous demander d'approuver, par résolution ordinaire, la modification de l'indice de référence du Portefeuille et des catégories d'actions correspondantes. En conséquence, le nom du compartiment et la politique d'investissement du Portefeuille sont actualisés pour correspondre au changement d'indice de référence. Une résolution ordinaire est une résolution adoptée à la majorité simple des voix exprimées par les Actionnaires habilités à voter en assemblée générale à ce sujet.

Nom de l'ETF	Indice de référence actuel	Nouveau nom proposé pour l'ETF	Nouvel Indice de référence proposé
SPDR Bloomberg Barclays 3-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF	Bloomberg Barclays U.S. 3-10 Year Corporate Bond Index	SPDR Bloomberg Barclays 1-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF	Bloomberg Barclays U.S. Intermediate Corporate Bond Index

Ce changement est proposé pour assurer une exposition plus large et plus diversifiée aux marchés respectifs. Les changements proposés n'affecteront pas les objectifs d'investissement du compartiment.

Nouveau nom proposé pour l'ETF	Politique d'investissement actuelle	Nouvelle politique d'investissement proposée
SPDR Bloomberg Barclays 1-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF	L'Indice mesure la performance du marché des obligations d'entreprises américaines de qualité investment grade et d'échéance moyenne. Seules les obligations assorties d'une échéance entre trois et dix ans sont incluses. Les titres doivent être à taux fixe, libellés en dollar américain, imposables et notés <i>investment grade</i> comme le stipule la méthodologie de l'Indice. L'insertion dépend de la devise d'émission, et non de la domiciliation de l'émetteur.	L'Indice mesure la performance du marché des obligations d'entreprises américaines de qualité investment grade et d'échéance moyenne. Seules les obligations assorties d'une échéance entre un et dix ans sont incluses. Les titres doivent être à taux fixe, libellés en dollar américain, imposables et notés <i>investment grade</i> comme le stipule la méthodologie de l'Indice. L'insertion dépend de la devise d'émission, et non de la domiciliation de l'émetteur.

L'écart de suivi anticipé et le risque du profil du compartiment resteront similaire suite au passage au Nouvel Indice de référence. Les chiffres clés sont mis en évidence ci-dessous. Les chiffres relatifs à l'indice de référence sont basés sur des données historiques y afférentes Ils ne doivent pas être interprétés comme une garantie de la performance future :

	Bloomberg Barclays U.S. 3-10 Year Corporate Bond Index	Bloomberg Barclays U.S. Intermediate Corporate Bond Index
Nombre d'obligations dans l'indice	2791	3935
Duration ajustée de l'option	5,20	4,20
Rendement à l'échéance	4,093	3,886
Échéance moyenne	6,07	4,84
Écart de suivi anticipé	à hauteur de 1 %	à hauteur de 1 %

Source : Barclays Point

Date : 31 décembre 2018

Une version du Supplément annotée soulignant l'ensemble des modifications est incluse en Annexe 1.

Recommandation

Le Conseil d'administration estime que les résolutions devant être proposées lors de l'AGE servent au mieux les intérêts de la Société et des Actionnaires dans leur ensemble et, en conséquence, les Administrateurs recommandent que vous votiez en faveur des résolutions lors de l'AGE.

Sous réserve de la réception de l'approbation préalable de la Banque centrale, les mises à jour qu'il est proposé d'apporter au Supplément, comme précisé ci-dessus, devraient avoir lieu le ou vers le 29 mars 2019.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués,

[]

Administrateur

SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2019

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, votre chargé de gestion bancaire, votre conseiller juridique, comptable ou tout autre conseiller professionnel.

AVIS est signifié aux termes des présentes que l'Assemblée générale extraordinaire 2019 de SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company (la « **Société** ») se tiendra dans les bureaux de Sanne, Fourth Floor, 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande le vendredi 8 mars 2019 à 14 h 15 aux fins de traiter des questions suivantes :

Questions particulières

1. Pour approuver les modifications proposées apportées au Supplément.

Sur ordre du Conseil

SANNE
SECRETAIRE GENERAL

En date du mercredi 13 février 2019

Remarques :

Quorum

1. Le quorum requis pour l'assemblée est de deux actionnaires présents en personne ou par procuration. En l'absence de quorum dans un délai d'une demi-heure suivant l'heure de réunion prévue, ou si la présence du quorum est interrompue au cours d'une assemblée, l'assemblée sera ajournée au jour ouvrable suivant, aux mêmes heure et lieu, ou aux autres jour, heure et lieu que les Administrateurs détermineront. Lors de l'assemblée ajournée, en l'absence de quorum dans la demi-heure suivant l'heure de réunion prévue, l'assemblée sera dissoute dès lors qu'elle aura été convenue autrement que sur résolution des Administrateurs ; en revanche, si l'assemblée a été convenue sur résolution des Administrateurs, tous Membre(s) présents à l'assemblée seront réputés constituer un quorum.

Droit de participation et de vote

2. Vous êtes autorisé à participer et voter à l'assemblée (ou à tout ajournement de l'assemblée) uniquement si vous êtes un actionnaire enregistré. Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (ICSD), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent contacter l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire) s'ils ont des questions quant aux mesures à prendre dans le contexte de ce document.
3. La Société précise que seuls les membres inscrits dans le Registre des Membres de la Société à 14 h 15 le 6 mars 2019 ou, si l'Assemblée générale extraordinaire (« **AGE** ») est ajournée, à 14 h 15 deux jours avant l'assemblée ajournée (la « date de clôture du registre ») auront le droit d'assister, de parler, de poser des questions et de voter à l'AGE, ou le cas échéant, à tout ajournement de cette dernière et ne pourront voter qu'en ce qui concerne le nombre d'actions inscrites à leur nom à ce moment-là. Il ne sera pas tenu compte

des modifications apportées au Registre des membres après la date de clôture du registre pour déterminer le droit de toute personne à assister et/ou à voter à l'AGE ou à tout ajournement de celle-ci.

Nomination des mandataires

4. Un formulaire de procuration est annexé au présent Avis de convocation à l'AGE à l'intention des actionnaires enregistrés. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les investisseurs des compartiments de la Société qui ne sont pas des actionnaires enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant d'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), et non par le biais du formulaire de procuration. Pour être effectif, le formulaire de procuration, dûment complété et signé, et accompagné de l'acte notarié ou de tout autre pouvoir en vertu duquel il est signé, doit être déposé par les actionnaires enregistrés aux bureaux du secrétaire de la Société, Sanne, 4th Floor, 76 Baggot Street Lower, Dublin 2, Irlande, pour être reçu au plus tard 48 heures avant l'heure de l'AGE ou de l'AGE ajournée prévue, ou (dans le cas d'un vote tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGE ou de l'AGE ajournée) au moins 48 heures avant le moment du vote à l'occasion duquel la procuration sera utilisée. Toute modification relative au formulaire de procuration doit être apposée des initiales de la personne signataire.
5. En complément de la note 4 ci-dessus, et sous réserve des Statuts de la Société, et à condition que la procuration soit reçue au plus tard 48 heures avant l'heure de l'AGE ou de l'AGE ajournée prévue, ou (dans le cas d'un vote tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGE ou de l'AGE ajournée) au moins 48 heures avant le moment du vote à l'occasion duquel la procuration sera utilisée, la nomination d'un mandataire peut également être soumise par voie électronique à l'adresse caroline.mcgonagle@sannegroup.com.
6. Les actionnaires enregistrés peuvent exercer leur droit de vote de différentes manières : (a) en participant en personne à l'AGE, ou (b) en nommant un mandataire qui votera en leur nom. Dans le cas de codétenteurs, le vote de l'actionnaire le plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres actionnaires enregistrés et en l'occurrence, l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des membres.

Droits de vote et nombre total d'actions de la Société en circulation

7. À l'AGE, les résolutions soumises au vote de l'assemblée seront tranchées par un scrutin. Dans le cadre du scrutin, chaque actionnaire aura un vote pour chaque action qu'il détient.
8. Lorsqu'un scrutin est tenu lors d'une AGE, un membre participant en personne ou par procuration, et qui détient plus d'une action, n'est pas obligé d'exercer tous ses votes de la même manière.
9. Les résolutions ordinaires doivent être votées à la majorité simple des membres qui participent en personne ou par procuration. Les résolutions spéciales sont approuvées à une majorité d'au moins 75 % des votes exprimés par les participants, en personne ou par procuration.
10. Eu égard à toute question qui pourrait être soulevée avant l'AGE ou l'AGE ajournée, qu'il s'agisse d'une question de fond ou à caractère procédural (en incluant, entre autres, toute motion visant à modifier une résolution ou ajourner l'assemblée), et non précisée dans cet avis de convocation, le mandataire agira à son entière discrétion.

SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company

FORMULAIRE DE PROCURATION

*Je/Nous _____

de _____

en qualité d'Actionnaire/Actionnaires de la Société susnommée, *désigne/désignons

_____ ou à défaut *de celui-ci ou de celle-ci, le Président de l'Assemblée ou, à défaut de celui-ci, un quelconque administrateur de la Société ou, à défaut de celui-ci, Mme Caroline McGonagle ou M. Brendan Byrne, tous deux sis à Sanne, Fourth Floor, 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande en tant que *mon/notre mandataire pour voter pour *moi/nous en *mon/notre nom à l'Assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra aux bureaux de Sanne, Fourth Floor, 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande le vendredi 8 mars 2019 à 14 h 15, et à tout ajournement de celle-ci.

Veillez indiquer en cochant les cases ci-dessous le vote que vous souhaitez exprimer relativement à chaque Résolution. Si aucune instruction spécifique de vote n'est donnée, le mandataire aura toute discrétion aux fins de voter ou de s'abstenir de voter.

RÉSOLUTIONS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Résolution ordinaire pour approuver la modification apportée à l'indice de référence du Portefeuille			

En date _____ du _____ 2019

Signé/au nom et pour le compte de

VEUILLEZ ÉCRIRE VOTRE NOM OU LE NOM DE LA SOCIÉTÉ POUR QUI VOUS SIGNEZ CE FORMULAIRE ET VOTRE ADRESSE AU-DESSOUS

_____ (nom en majuscule)

_____ (adresse en majuscule)

* Rayer la mention inutile

Remarques :

- (a) Lorsque l'actionnaire est une société, le Formulaire de procuration doit être complété sous le sceau de la société ou paraphé de la main d'un dirigeant ou fondé de pouvoir dûment autorisé.
- (b) L'actionnaire doit inscrire son nom complet ainsi que son adresse légale en majuscules ou caractères d'imprimerie. Dans le cas de comptes joints, les noms de tous les porteurs doivent être mentionnés.
- (c) Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (ICSD), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), au lieu de soumettre ce formulaire de procuration au secrétaire de la Société.
- (d) Si vous souhaitez nommer un mandataire autre que le président de l'assemblée, un administrateur de la Société, ou tout représentant de Sanne Corporate Administration Services Ireland Limited en tant que Secrétaire général de la Société, ou tout autre représentant, veuillez inscrire son nom et son adresse dans l'espace prévu à cet effet.
- (e) Le Formulaire de procuration doit :
 - (i) dans le cas d'un actionnaire personne physique, être signé par ledit actionnaire ou son fondé de pouvoir ; et
 - (ii) dans le cas d'un actionnaire personne morale, être revêtu du sceau ordinaire ou signé en son nom par un fondé de pouvoir ou un dirigeant dûment autorisé de l'actionnaire personne morale.
- (f) Dans le cas de codétenteurs, le vote du plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres codétenteurs et en l'occurrence, l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des membres.
- (g) Une entreprise actionnaire peut autoriser toute personne qui lui paraît compétente pour la représenter à une assemblée des actionnaires, et la personne ainsi autorisée sera autorisée à voter comme si elle était un actionnaire individuel.
- (h) Pour être valables, les Formulaires de procuration, ainsi que toutes les procurations au titre desquelles ils sont signés doivent être reçus par le Secrétaire de la Société, au 4th Floor, 76 Baggot Street Lower, Dublin 2, Irlande au minimum 48 heures avant l'heure de tenue fixée de l'assemblée. Les actionnaires peuvent envoyer leur procuration par courrier électronique à l'adresse caroline.mcgonagle@sannegroup.com. Tout formulaire de procuration déposé moins de 48 heures avant l'heure de l'assemblée peut être considéré comme valide à la seule discrétion des Administrateurs.
- (i) Le mandataire n'est pas tenu d'être actionnaire de la Société, mais il doit participer à l'assemblée ou à l'assemblée ajournée en personne afin de vous représenter.

ANNEXE I

Supplément avec modifications mises en évidence

~~SPDR Bloomberg Barclays 3-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF~~ SPDR Bloomberg Barclays 1-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF

Supplément N° 54

(Un compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe I plc (la « Société »), société d'investissement de type ouvert constituée en fonds parapluie avec responsabilité séparée entre les compartiments, agréée par la Banque centrale d'Irlande en vertu des Réglementations sur les OPCVM).

Le présent Supplément (le « Supplément ») fait partie du Prospectus en relation avec la Société, daté du 4 janvier 2019 et amendé le cas échéant (le « Prospectus »). Ce Supplément doit être lu en parallèle du Prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »). Il présente les informations relatives au SPDR Bloomberg Barclays ~~3~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF (le « Compartiment »), représenté dans la Société par les séries d'actions SPDR Bloomberg Barclays ~~3~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF (les « Actions »).

Toutes les Actions de ce Compartiment ont été désignées comme Actions ETF. À moins qu'ils ne soient définis différemment aux présentes ou que le contexte ne l'exige autrement, tous les termes utilisés dans le présent Supplément seront réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.

Les éventuels investisseurs sont invités à étudier attentivement l'intégralité du Supplément, le Prospectus et le DICI. Pour toute question, nous vous recommandons de consulter votre courtier ou votre conseiller financier. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque décrits dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment. La Société et les Administrateurs listés à la section du Prospectus intitulée « Direction de la Société » assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément.

Caractéristiques du Compartiment

Devise de référence	USD
Gestionnaire d'investissement Gestionnaire d'investissement délégué	State Street Global Advisors Limited. State Street Global Advisors Trust Company.
Politique en matière de dividendes	Pour les catégories d'actions de distribution, distribution semestrielle du revenu (aux environs des mois de janvier et juillet), sauf lorsque les Administrateurs décident, selon leur bon vouloir, de ne pas verser de dividende à une date de distribution donnée. Pour les catégories d'actions de capitalisation, l'ensemble des revenus et plus-values sera cumulé dans la Valeur liquidative par Action. Statut de distribution ou de capitalisation indiqué à la page suivante parmi les renseignements sur la catégorie d'actions.

Informations relatives aux négociations

Échéance de négociation	Pour les souscriptions et rachats de catégories d'actions non -couvertes : 16 h 45 (heure irlandaise), chaque Jour de négociation. Pour les souscriptions et rachats de catégories d'actions -couvertes : 14 h (heure irlandaise), chaque Jour de négociation. Pour l'ensemble des souscriptions et des rachats, les 24 et 31 décembre de chaque année : 13 h (heure irlandaise), le Jour de négociation correspondant.
Date limite de règlement	15 h (heure irlandaise), le deuxième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée le cas échéant par le Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement ou la Société notifiera les Actionnaires si, (i) une Date de règlement anticipée s'applique au regard des souscriptions, ou (ii) une Date de règlement différée s'applique au regard des rachats. Les règlements peuvent être impactés par le calendrier de règlement des marchés sous-jacents.
VL de négociation	La Valeur liquidative par Action est calculée au Point de valorisation du Jour de négociation concerné.
Montant minimum de Souscription et de Rachat	Les Participants agréés sont invités à se référer aux Directives opérationnelles pour les Participants agréés, pour tous détails sur les montants minimums actuels de souscription et de rachat du Compartiment.

Informations sur l'Indice

Indice (Ticker)	Bloomberg Barclays U.S. 3-10 Year <u>Intermediate</u> Corporate Bond Index (« l'Indice ») (BC31TRUULD06TRUU)
Fréquence de rééquilibrage de l'Indice	Mensuelle

Informations sur la valorisation

Valorisation	La valeur liquidative par Action est calculée conformément aux dispositions stipulées sous la section « Détermination de la valeur liquidative » du Prospectus.
Cours de valorisation utilisés	Cours acheteurs de clôture.
Point de valorisation	22 h 15 (heure irlandaise), chaque Jour ouvrable.

SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF

Catégories d'actions

Type de Catégorie d'actions	USD non couvert		Couverte en EUR		Couverte en GBP		Couverte en CHF	
Nom	SPDR Bloomberg Barclays 31 -10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF		SPDR Bloomberg Barclays 31 -10 Year U.S. Corporate Bond EUR Hdg UCITS ETF		SPDR Bloomberg Barclays 31 -10 Year U.S. Corporate Bond GBP Hdg UCITS ETF		SPDR Bloomberg Barclays 31 -10 Year U.S. Corporate Bond CHF Hdg UCITS ETF	
Politique en matière de dividendes*	Dist	Acc	Dist	Acc	Dist	Acc	Dist	Acc
Devise associée à la Catégorie d'actions	USD		EUR		GBP		CHF	
Indice couvert contre le risque de change	s/o		Bloomberg Barclays U.S. 3-10 Year <u>Intermediate</u> Corporate Bond Index (EUR Hedged)		Bloomberg Barclays U.S. 3-10 Year <u>Intermediate</u> Corporate Bond Index (GBP Hedged)		Bloomberg Barclays U.S. 3-10 Year <u>Intermediate</u> Corporate Bond Index (CHF Hedged)	
Ticker de l'indice	BC31TRUULD06TR <u>UU</u>		BC31TREHLD06TRE <u>H</u>		BC31TRGHLD06TRG <u>H</u>		BC31TRCHLD06TRC <u>H</u>	
TER (pour toute information complémentaire, veuillez vous reporter à la section « Commissions et frais » du Prospectus)	0,20 %		0,25 %		0,25 %		0,25 %	

*Politique en matière de dividendes : « Dist » = Actions de distribution, « Acc » = Actions de capitalisation

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement : L'objectif du Fonds est de répliquer la performance du marché des obligations d'entreprises d'échéance moyenne, à taux fixe, de qualité « investment grade » et libellées en dollar américain.

Politique d'investissement : La politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'Indice (ou de tout autre indice déterminé le cas échéant par les Administrateurs pour répliquer substantiellement le même marché que l'Indice), tout en visant à minimiser dans la mesure du possible l'écart de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice.

L'Indice mesure la performance du marché des obligations d'entreprises américaines de qualité investment grade et d'échéance moyenne. Seules les obligations assorties d'une échéance entre ~~trois~~ et dix ans sont incluses. Les titres doivent être à taux fixe, libellés en dollar américain, imposables et notés *investment grade* comme le stipule la méthodologie de l'Indice. L'insertion dépend de la devise d'émission, et non de la domiciliation de l'émetteur.

Les catégories couvertes sont disponibles pour réduire l'impact des fluctuations des taux de change entre la devise de la Catégorie et la devise de libellé des actifs sous-jacents (USD). Les investisseurs sont avisés que les Catégories couvertes contre le risque de change (ainsi désignées dans le présent Supplément) seront couvertes sur la devise de la Catégorie concernée. Par conséquent, les Catégories couvertes contre le risque de change devraient répliquer plus fidèlement les versions correspondantes de l'Indice couvertes contre le risque de change (« **Indice couvert contre le risque de change** »).

Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement délégué investira pour le compte du Compartiment, selon la stratégie d'échantillonnage stratifié décrite plus en détail sous la section « **Objectifs et politiques d'investissement – Fonds indiciels** » du Prospectus, au moins 90 % des actifs du Compartiment dans des obligations d'État et obligations rattachées ainsi que dans des obligations d'entreprises qui sont des titres de l'Indice, toujours conformément aux Restrictions d'investissement stipulées dans le Prospectus. Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement délégué peut également, dans des circonstances exceptionnelles, investir dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice mais dont il juge qu'ils reflètent étroitement les caractéristiques de risque et de distribution des titres de l'Indice. Les titres obligataires dans lesquels le Compartiment investit seront principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus conformément aux restrictions prévues par les Réglementations sur les OPCVM. Les détails relatifs au portefeuille du Compartiment et à la valeur liquidative indicative par action du Compartiment sont disponibles sur le site Internet.

Opérations de couverture de change : Le Compartiment utilisera des instruments financiers dérivés (« **IFD** »), y compris

des contrats de change à terme de type forward, pour couvrir une partie ou l'intégralité du risque de change pour les Catégories couvertes contre le risque de change. Les opérations de couverture contre le risque de change, concernant une Catégorie couverte contre le risque de change, seront clairement attribuables à cette Catégorie et les coûts seront imputables uniquement à cette Catégorie. Tous les coûts et engagements correspondants et/ou les bénéfices seront comptabilisés dans la valeur liquidative par Action de la Catégorie. Certaines positions peuvent s'avérer excessivement ou insuffisamment couvertes, ceci de manière involontaire et en raison de facteurs indépendants de la volonté du Gestionnaire d'investissement, mais elles seront surveillées et ajustées régulièrement.

Investissements autorisés

Obligations : Les titres dans lesquels le Compartiment investit comprendront uniquement les obligations d'État et les obligations rattachées, et les obligations d'entreprises.

Autres Fonds/Actifs liquides : Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans d'autres fonds réglementés de type ouvert lorsque les objectifs de ces fonds sont conformes à l'objectif du Compartiment et lorsque ces fonds sont agréés dans des États membres de l'EEE, aux États-Unis, à Jersey, Guernesey, l'Île de Man, et lorsqu'ils satisfont aux dispositions fondamentales des Réglementations sur les OPCVM. Le Compartiment peut détenir des actifs liquides à titre accessoire tels que des dépôts, conformément aux Réglementations sur les OPCVM.

Dérivés : Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés (« **IFD** ») à des fins de couverture contre le risque de change et de gestion de portefeuille efficace. L'utilisation d'IFD par le Compartiment sera limitée aux contrats à terme standardisés de type *future*, aux contrats de change à terme de type *forward* (y compris aux contrats de change à terme non livrables). La gestion efficace de portefeuille suppose des décisions d'investissement impliquant des transactions souscrites dans l'un ou plusieurs des objectifs spécifiques suivants : réduire les risques ; réduire les coûts ; générer une augmentation du capital ou du revenu pour le Compartiment avec un niveau de risque adéquat, en tenant compte du profil de risque du Compartiment ; ou minimiser l'écart de suivi, c'est-à-dire le risque que le rendement du Compartiment diffère de celui de l'Indice. Les IFD sont décrits à la section « **Objectifs et politiques d'investissement – Utilisation des Instruments financiers dérivés** » du Prospectus.

Prêt de titres, Contrats de mise en pension et Contrats de prise en pension

Le Compartiment ne participe actuellement pas au programme de prêts de titres, bien qu'il y soit habilité. Le Compartiment ne prévoit pas de souscrire de contrats de mise en pension (pension livrée) ni de contrats de prise en pension de titres. Si les Administrateurs viennent à modifier cette politique à l'avenir, les Actionnaires en seront dûment informés par notification et le présent Supplément sera actualisé en conséquence.

Risques d'investissement

Investir dans le Compartiment implique un certain degré de risque. Les investisseurs sont invités à consulter la section du Prospectus intitulée « **Informations relatives aux risques** ». Par ailleurs, les risques suivants concernent particulièrement le Compartiment.

Risque indiciel : Le rendement du Compartiment peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice. Il est actuellement prévu que le Compartiment répliquera l'Indice avec une possible variation annuelle à hauteur de 1 % dans des conditions de marché normales. La capacité du Compartiment à répliquer l'Indice sera affectée par les charges du Compartiment, par le volume de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus dans son portefeuille, et par la fréquence et le calendrier des acquisitions et des ventes d'intérêts dans le Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement délégué peuvent tenter de répliquer le rendement de l'Indice en investissant dans un sous-ensemble de titres inclus dans l'Indice, ou dans certains titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice, ce qui peut augmenter le risque de divergence entre le rendement du Compartiment et celui de l'Indice.

Risque de liquidité & Risque de liquidité des ETF : L'absence d'un marché actif ou les restrictions de revente peuvent limiter la capacité du Compartiment à vendre un titre à un moment ou cours avantageux, voire rendre la vente du titre complètement impossible. Des titres illiquides peuvent être négociés avec une décote par rapport à des investissements comparables plus liquides et être soumis à de fortes fluctuations de leur valeur de marché. L'illiquidité des participations du Compartiment peut limiter sa capacité à obtenir du numéraire pour effectuer les rachats au moment opportun. Lorsque le Compartiment investit dans des titres illiquides ou que les volumes négociés ne sont pas importants, les écarts entre l'offre et la demande peuvent s'accroître et le Compartiment peut se retrouver exposé à une augmentation du risque de valorisation et à une réduction de sa capacité à négocier. Les Actions du Compartiment peuvent aussi s'échanger à des cours différant substantiellement de la dernière VL disponible.

Risque associé aux produits et instruments dérivés : Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour les besoins de gestion efficace de portefeuille, comme stipulé sous la section relative aux Couvertures de change. L'utilisation d'instruments dérivés par le Compartiment implique des risques différents, voire plus élevés, par rapport à ceux associés aux investissements directs dans des titres.

Risque de Duration /Taux d'intérêt : Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence sur la valeur des obligations et autres instruments de créance. La hausse des taux d'intérêt induit généralement une baisse des valeurs obligataires, tandis que la baisse des taux d'intérêt occasionne généralement une

progression des valeurs obligataires. Les investissements présentant des échéances plus longues et des durations plus élevées sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, le risque étant qu'une variation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence importante et immédiate défavorable sur les valeurs des investissements du Compartiment.

Risque de concentration : Lorsque le Compartiment concentre ses investissements dans une devise ou un marché donné, l'activité financière, économique et autres évolutions qui affectent les émetteurs dans ladite devise ou sur ledit marché auront une incidence plus importante sur le Compartiment que s'il avait été plus diversifié. Cette concentration peut également limiter la liquidité du Compartiment. Les investisseurs peuvent acheter/acquérir ou vendre des montants substantiels d'Actions du Compartiment en réponse à des facteurs qui affectent ou sont susceptibles d'affecter une devise ou un marché sur lesquels le Compartiment concentre ses investissements.

Risque lié aux opérations de couverture de change : Les opérations de couverture sont parfois soumises à une mauvaise adéquation entre l'opération de couverture et le risque que l'on cherche à couvrir. Il ne peut être garanti que les opérations de couverture du Compartiment seront efficaces. Étant donné que les opérations de couverture contre le risque de change ont pour but de tenter de réduire ou d'éliminer les pertes occasionnées par les fluctuations des taux de change, elles peuvent également réduire ou éliminer les plus-values en cas d'appréciation de la devise de libellé des actifs du Compartiment.

Titres de créance – Risque de crédit : La valeur d'un titre de créance peut être défavorablement affectée par la capacité de l'émetteur, réelle ou perçue, à procéder aux paiements en temps opportun. La capacité d'un émetteur à satisfaire à ses obligations concernant les titres détenus par le Compartiment peut se réduire substantiellement. La note allouée à un investissement particulier ne reflète pas nécessairement la situation financière actuelle de l'émetteur ni une évaluation de la volatilité ou de la liquidité d'un investissement. Les titres de qualité investment grade peuvent toujours connaître des difficultés de crédit conduisant à la perte de tout ou partie des sommes investies. Si un titre détenu par un Compartiment perd sa note ou voit sa note dégradée, le Compartiment peut néanmoins continuer de détenir le titre en question à la discrétion du Gestionnaire d'investissement et/ou du Gestionnaire d'investissement délégué.

Risque associé à la Catégorie d'Actions : Il n'existe pas de séparation des engagements entre les Catégories du Compartiment. Même si le Gestionnaire d'investissement et le Gestionnaire d'investissement délégué cherchent à s'assurer que les plus-values/moins-values et les coûts afférents à l'IFD concerné, en lien avec toute stratégie de couverture de change,

n'augmentent que pour la Catégorie prévue, les transactions peuvent donner lieu à des engagements concernant d'autres Catégories.

Profil de l'investisseur

Les investisseurs types du Compartiment sont généralement des investisseurs institutionnels, intermédiaires et particuliers, désireux de prendre une exposition courte, moyenne ou longue à la performance du marché des obligations d'entreprises de qualité investment grade, à moyenne échéance et libellées en dollar américain, et qui sont prêts à accepter les risques associés aux investissements de ce type et la volatilité prévisionnelle faible à moyenne de ce Compartiment.

Souscription, rachats et conversions

Les investisseurs peuvent souscrire ou racheter les Actions du Compartiment chaque Jour de négociation à la VL de négociation assortie d'une provision adéquate pour Droits et charges et conformément aux dispositions stipulées à la section « **Informations relatives à l'achat et à la vente** » du Prospectus.

Concernant les souscriptions, la contrepartie doit être reçue à la Date limite de règlement applicable sous forme de liquidités ou de titres en nature libérés. Pour les rachats, une demande de rachat écrite signée par l'Actionnaire doit être réceptionnée par l'Agent administratif avant l'Échéance de négociation au Jour de négociation concerné.

Les Actionnaires sont invités à consulter les conditions indiquées sous la section « **Informations relatives à l'acquisition et à la vente** » du Prospectus pour toute information sur les conversions d'Actions.

Période d'offre initiale

Les Actions des Catégories d'actions suivantes du Compartiment seront émises à la VL de négociation :

SPDR Bloomberg Barclays 31-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF (Dist)

Les Actions du Compartiment qui ne sont pas lancées à la date du présent Supplément seront disponibles à partir de 9 h 00 (heure irlandaise) le 7 janvier 2019 jusqu'à 15 h 00 (heure irlandaise) le 5 juillet 2019, ou toute autre date antérieure ou postérieure déterminée à la discrétion des Administrateurs (la « Période d'offre initiale »). Le prix d'offre initial sera d'environ 30 dans la devise de la catégorie d'actions respective, majoré d'une provision adéquate pour Droits et charges, ou tout autre montant déterminé par le Gestionnaire d'investissement et communiqué aux investisseurs avant l'investissement. Après clôture de la Période d'offre initiale, les Actions seront émises à la Valeur liquidative de négociation.

SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF

BLOOMBERG® est une marque déposée et une marque de service de Bloomberg Finance L.P. BARCLAYS® est une marque déposée et une marque de service de Barclays Bank PLC, utilisée sous licence. Bloomberg Finance L.P. et ses filiales, parmi lesquelles Bloomberg Index Services Limited (« BISL ») (collectivement, « Bloomberg ») ou les donneurs de licence de Bloomberg détiennent tous les droits de propriété de l'indice « Bloomberg Barclays U.S. ~~3-10~~-YearIntermediate Corporate Bond Index ».

Ni Barclays Bank PLC, Barclays Capital Inc., ni leurs filiales (collectivement, « Barclays »), ni Bloomberg, ne sont émetteurs ou producteurs de SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF, et ni Bloomberg ni Barclays n'a de responsabilités, obligations ou devoirs au regard des investisseurs de SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF. L'indice Bloomberg Barclays U.S. ~~3-10~~-YearIntermediate Corporate Bond Index fait l'objet d'une licence d'utilisation octroyée par State Street, en tant qu'Émetteur de SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF. La seule relation de Bloomberg et Barclays avec l'Émetteur au regard de l'indice Bloomberg Barclays U.S. ~~3-10~~-YearIntermediate Corporate Bond Index est la licence de l'indice Bloomberg Barclays U.S. ~~3-10~~-YearIntermediate Corporate Bond Index, lequel est déterminé, composé et calculé par BISL ou par tout successeur, indépendamment de l'Émetteur, de SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF ou des propriétaires de SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF.

De plus, State Street en sa qualité d'Émetteur de SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF peut effectuer des transactions pour son propre compte avec Barclays, lesdites transactions pouvant être liées à l'indice Bloomberg Barclays U.S. ~~3-10~~-YearIntermediate Corporate Bond Index et avoir une relation avec SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF. Les investisseurs achètent SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF auprès de State Street. Les investisseurs n'achètent jamais d'intérêts dans l'indice Bloomberg Barclays U.S. ~~3-10~~-YearIntermediate Corporate Bond Index, et n'entrent jamais en relation de quelque type que ce soit avec Bloomberg ou Barclays lorsqu'ils réalisent un investissement dans SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF. Le SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF ne saurait être financé, approuvé, vendu ou promu par Bloomberg ou Barclays. Ni Bloomberg ni Barclays ne saurait faire valoir ou garantir, de manière expresse ou implicite, l'opportunité d'investir dans SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF, ou l'opportunité d'investir dans des titres en général, ou la capacité de l'indice Bloomberg Barclays U.S. ~~3-10~~-YearIntermediate Corporate Bond Index à répliquer la performance générale ou relative du marché. Ni Bloomberg ni Barclays n'a transféré la légalité ou la pertinence de SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF au regard d'une personne ou d'une entité. Ni Bloomberg ni Barclays ne saurait être responsable ni avoir participé à la détermination du calendrier, des prix ou des caractéristiques quantitatives du SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF à émettre. Ni Bloomberg ni Barclays ne saurait être tenue de prendre en considération les besoins de l'Émetteur ou des propriétaires du SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF ou de quelque autre tierce partie dans la détermination, la composition ou le calcul de l'indice Bloomberg Barclays U.S. ~~3-10~~-YearIntermediate Corporate Bond Index. Ni Bloomberg ni Barclays ne saurait être liée par quelque obligation ou responsabilité que ce soit relativement à l'administration, la commercialisation ou la négociation du SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF.

Le contrat de licence entre Bloomberg et Barclays est souscrit au seul bénéfice de Bloomberg et Barclays et non au bénéfice des propriétaires du SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF, des investisseurs et des autres tierces parties. De plus, le contrat de licence entre State Street et Bloomberg est souscrit au seul bénéfice de State Street et Bloomberg et non au bénéfice des propriétaires du SPDR Bloomberg Barclays ~~31~~-10 Year U.S. Corporate Bond UCITS ETF, des investisseurs et des autres tierces parties.

NI BLOOMBERG NI BARCLAYS NE SAURAIT ENGAGER SA RESPONSABILITÉ ENVERS L'ÉMETTEUR, LES INVESTISSEURS OU LES TIERCES PARTIES QUANT À LA QUALITÉ, L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. ~~3-10~~-YEARINTERMEDIATE CORPORATE BOND INDEX OU DES DONNÉES Y INCLUSES OU À TOUTES INTERRUPTIONS DE LIVRAISON DE L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. ~~3-10~~-YEARINTERMEDIATE CORPORATE BOND INDEX. NI BLOOMBERG NI BARCLAYS NE SAURAIT GARANTIR, DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, LES RÉSULTATS À OBTENIR PAR L'ÉMETTEUR, LES INVESTISSEURS OU QUELQUE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, DE L'UTILISATION DE L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. ~~3-10~~-YEARINTERMEDIATE CORPORATE BOND INDEX OU DES DONNÉES Y INCLUSES. NI BLOOMBERG NI BARCLAYS N'EXPRIME DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, ET CHACUN DÉCLINE EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES TOUTES GARANTIES DE POTENTIEL COMMERCIAL OU D'EFFICACITÉ À DES FINS SPÉCIFIQUES OU POUR UN USAGE PARTICULIER RELATIVEMENT À L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. ~~3-10~~-YEARINTERMEDIATE CORPORATE BOND INDEX OU AUX DONNÉES Y INCLUSES. BARCLAYS SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES MÉTHODES DE CALCUL OU DE PUBLICATION, OU DE CESSER LE CALCUL OU LA PUBLICATION DU BLOOMBERG BARCLAYS U.S. ~~3-10~~-YEARINTERMEDIATE CORPORATE BOND INDEX, ET BARCLAYS NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE D'ERREURS DE CALCUL NI DE QUELQUES ERREURS, RETARDS OU INTERRUPTIONS DE PUBLICATION QUE CE SOIT EU ÉGARD AU BLOOMBERG BARCLAYS U.S. ~~3-10~~-YEARINTERMEDIATE CORPORATE BOND INDEX. NI BLOOMBERG NI BARCLAYS NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE QUELQUES DOMMAGES QUE CE SOIT, EN CE COMPRIS, ENTRE AUTRES, LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, OU LES PERTES DE PROFITS, QUAND BIEN MÊME L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES LUI AURAIT ÉTÉ SIGNALÉE, QUI RÉSULTERAIENT DE L'UTILISATION DE L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. ~~3-10~~-YEARINTERMEDIATE CORPORATE BOND INDEX OU DES DONNÉES Y INCLUSES OU RELATIVEMENT AU SPDR BLOOMBERG BARCLAYS ~~31~~-10 YEAR U.S. CORPORATE BOND UCITS ETF.

Les informations fournies par Bloomberg ou Barclays et utilisées dans la présente publication ne sauraient être reproduites de quelque manière que ce soit sans autorisation écrite préalable de Bloomberg et Barclays Capital, la division de banque d'investissement de Barclays Bank PLC. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le no 1026167, et son siège social est domicilié 1 Churchill Place, Londres E14 5HP.

À la date du présent Supplément, le Compartiment utilise (au sens du Règlement sur les indices de référence) l'indice de référence Bloomberg Index Services Limited suivant :

Bloomberg Barclays U.S. ~~3-10~~-YearIntermediate Corporate Bond Index

À la date du présent Supplément, aucune entité de Bloomberg Index Services Limited n'est inscrite dans le registre AEMF visé à l'Article 36 du Règlement sur les indices de référence.

« SPDR® » est une marque de commerce déposée de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), concédée sous licence d'utilisation à State Street Corporation. Aucun des produits financiers offerts par State Street Corporation ou ses sociétés affiliées n'est financé, approuvé, vendu ou promu par S&P ou ses sociétés affiliées, et S&P et ses sociétés affiliées ne sauraient faire valoir, garantir ou conditionner une quelconque opportunité d'acheter, de vendre ou de détenir des actions/parts dans ces produits. Standard & Poor's®, S&P®, SPDR® et S&P 500® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC et font l'objet d'une licence d'utilisation concédée à State Street Corporation.

